

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

16 janvier 2025

DATE D’AFFICHAGE

16 janvier 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 08

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 21 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme GUYON, , Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

Mme LE DRÉAU donne procuration à M. DEGOULET

Mme DESBOIS donne procuration à Mme GUYON

M. LECERF donne procuration à Mme COUET

M. BELFORT donne procuration à Mme DEMAYA

M. JOUSSE donne procuration à M. BARRIER

M. FIMIEZ

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : Mme DEMAYA

5. Mandatement de l’investissement avant le vote du budget primitif 2025

Délibération DE04-21012025

Madame le Maire rappelle à l’assemblée les dispositions extraites de l’article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 31 mars, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Budget multiservices :

PAYEN Lot 8 boulangerie	1 403,73 euros (c/231)
PAYEN Lot 7 boulangerie	423,80 euros (c/231)
COMME UN TRAIT boulangerie	2 364,05 euros (c/231)
QUALICONSULT épicerie	832,00 euros (c/231)
BOULFRAY Lot 11 boulangerie	574,36 euros (c/231)
BOULFRAY Lot 10 boulangerie	52,73 euros (c/231)
PAPIN Lot 4 boulangerie	3 709,56 euros (c/231)
PUBLI 24 Lot 12	2 754,00 euros (c/231)
REMI ANTOINE LOT 3	12 535,03 euros (c/231)
REMI ANTOINE LOT 5	33 167,44 euros (c/231)
PIERRE SPS épicerie	260,10 euros (c/231)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le paiement des factures ci-dessus dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 22 janvier 2025

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Sandrine DEMAYA

